

La Cnil accorde un sursis à Facebook pour faire preuve de loyauté (ou pas)



Alors qu'il s'apprête à lancer de la publicité ciblée hors de ses services, y compris auprès des non-utilisateurs de sa plateforme, Facebook a obtenu un sursis de 3 mois de la Cnil. L'autorité lui reproche une collecte déloyale de données personnelles.

Le réseau social a été mis en demeure le 9 février par l'autorité française de protection des données personnelles. La Cnil reproche à Facebook une collecte déloyale de données de navigation d'internautes non membres et l'absence de recueil d'un consentement pour le croisement de données à des fins publicitaires.

La firme de Mark Zuckerberg disposait d'un délai de trois mois pour se mettre en conformité. Mais d'après le JDN, Facebook a sollicité auprès de la Cnil un délai supplémentaire de trois mois. Celui-ci lui a été accordé.

Sécurité et publicité grâce au même cookie finalement

« Nous avons repoussé au 9 août le délai obligatoire pour se mettre en conformité » répond la Cnil. Sur le plan commercial, Facebook se montre plus dynamique. La société a annoncé tout récemment un changement de cap.

Elle entend en effet proposer de la publicité ciblée à tous les internautes et non uniquement à ceux inscrits sur son réseau. Pour suivre ces internautes, Facebook met à profit son cookie Datr. La firme assurait pourtant jusqu'à présent que ce cookie avait pour seule finalité la sécurité.

Plus d'ambiguïté à présent. Le réseau social précise que sa régie publicitaire, Audience Network, suivra dorénavant l'ensemble des internautes via ses cookies « même ceux qui ne disposent pas de compte Facebook ou ne s'y connectent pas. »... [Lire la suite]

Merci à ZdNet



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet..) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : *La Cnil accorde un sursis à Facebook pour faire preuve de loyauté (ou pas) – ZDNet*